



Comment demander une bourse de collège 2021

publié le 09/09/2021

La campagne de bourse nationale de collège est ouverte jusqu'au 21 octobre 2021

Cette semaine, une note concernant la demande de bourse de collège avec la procédure à suivre a été remise à chaque enfant.

Chaque élève inscrit au collège peut faire une demande de bourse nationale de collège.

Pour cela, le responsable d'au moins un élève au collège devra se connecter au portail Scolarité-Services soit avec son identifiant FranceConnect soit EduConnect parent (et non avec le compte de son enfant).

Le demandeur de la bourse est "la ou les personnes qui assument la charge effective et permanente de l'élève au sens de la législation sur les prestations familiales", c'est la notion de ménage (personnes vivant ensemble sous le même toit) qui est considérée :

- En cas de concubinage, il sera tenu compte des revenus des 2 concubins.
- En cas de résidence alternée de l'élève, ce ne sont plus les revenus des deux parents de l'élève qui sont pris en compte. Il sera tenu compte des revenus du demandeur de la bourse, ou des revenus de son ménage recomposé.

Le nombre d'enfants à charge est le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à charge, mentionné sur l'avis d'imposition.

Les enfants et adolescents qui font l'objet d'un placement auprès d'un service de l'aide sociale à l'enfance relèvent de la prise en charge financière, par le conseil départemental, des dépenses d'entretien, d'éducation et de conduite de chaque mineur (article L. 228-3 du Code de l'action sociale et des familles). Aucune demande ne peut donc être faite.

Pour faire une demande de bourse :

Via le site du collège -> ICart -> EduConnect -> saisissez votre identifiant et votre mot de passe FranceConnect ou EduConnect Parent -> Cliquez sur Le Portail des Téléservices -> puis sur la ligne "Bourse de collège" et laissez-vous guider, votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 en main.

Si vous n'arrivez pas à saisir votre demande en ligne, vous pouvez contacter Mme FERRET, la secrétaire, (ce.0790089t@ac-poitiers.fr) qui vous aidera.

Remarque : Si vous acceptez l'actualisation annuelle de vos données fiscales, via les téléservices, la demande de bourse sera automatiquement réexaminée chaque année jusqu'en classe de 3ème : plus besoin de saisir une nouvelle demande durant la scolarité au collège de votre enfant.

Documents joints

 [educonnect](#) (PDF de 304.8 ko)

 [comment_demander_une_bourse_de_college](#) (PDF de 351.2 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.